

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 Février 2018 à 20H00

*L'an deux mil dix-huit, le quinze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le six février 2018.*

**Etaient présents** : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Jean Morvant, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Mikaël Broussot, Hervé Le Gall, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

**Etaient absents excusé(e)s** : Daniel Le Rouzic, Sandrine Pérès (procuration à Gérard Pierre).

**Secrétaire de séance** : Christian Le Danvic

### 1- **Urbanisme**

#### **PLUI : modalité de financement**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie le 23 novembre 2017 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la compétence « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par arrêté inter préfectoral en date du 16 novembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Pontivy Communauté du 23 novembre 2017.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de l'étude de l'inventaire des zones humides réalisé en 2010 d'un montant de 4 306.36€ n'a pas été intégré dans le calcul du plan de financement, un coût de 1 635.23€ reviendrait à la commune jusqu'en 2025 reconduite à partir de 2026 pour une durée de 10ans. Le Conseil Municipal s'oppose au financement présenté et estime que le salaire d'ingénierie relève de Pontivy Communauté.

Après avoir étudié les modalités de financement du PLUI proposées par la CLECT, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

#### **Numérotation « rue du Murio »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre des Finances Publiques l'a informé d'une anomalie du relevé de propriété de Monsieur Le Maître Jean Pierre au 8 rue du Murio, une seule maison figure sur le relevé alors qu'il en existe deux : 1 maison au 6bis rue du Murio sur la parcelle AB 210 et une maison (que le propriétaire a vendu) au 8 rue du Murio sur les parcelles AB 280 et 281.

Le Conseil Municipal confirme que :

- la parcelle AB 210 est au 6bis rue du Murio
- les parcelles AB 280 et 281 sont au 8, rue du Murio.

#### **Demande d'utilisation du domaine public**

Le Maire fait part de la demande de Monsieur COJAN Jean-Jacques domicilié à Mangoirec qui souhaiterait poser une barrière sur la partie communale entre les parcelles cadastrées section ZM 99

et 100 lui appartenant, partie communale dont il serait acquéreur dans le cadre de l'aménagement foncier.

Considérant que cette partie communale ne dessert que la propriété de Monsieur Cojan, le Conseil Municipal à l'unanimité donne l'autorisation de poser une barrière amovible.

## **2- Taux d'imposition 2018**

En 2017 les taux d'imposition avaient été augmentés de 1% : Taxe d'habitation 8.79%, Foncier Bâti 15.82%, Foncier non Bâti 33.84%. Sachant que la loi des finances publiques prévoit une augmentation de 1.24% des valeurs locatives en 2018, que l'excédent de fonctionnement de 2017 sera supérieur à celui de 2016 (135 000€ reste à confirmer), le maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux actuels.

## **3- Épicerie Communale**

Mme Christine Sueur est salariée à l'épicerie depuis le 17 novembre 2017. En novembre l'emploi a été pris en charge par pôle emploi dans le cadre d'une immersion professionnelle. La commune a ensuite signé un contrat d'un mois avec Mme Sueur. Parallèlement une demande de contrat aidé avait été sollicitée, l'Etat a accordé à la commune un CAE de 24 heures hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 26 décembre 2017 avec une prise en charge de 70% par l'Etat et 20% par Pontivy Communauté dans le cadre d'un 1<sup>er</sup> contrat sur les 20 premières heures, 4 heures restant à la charge de la commune.

La commune n'a pas d'obligation de formation.

## **4- Commerce de proximité** (Mr Leray Jean Michel)

Les travaux de maçonnerie et démolition ont commencé, il y a eu quelques surprises avec notamment une partie du mur maçonné à l'ancienne qui s'est écroulé. Les travaux réalisés par l'entreprise Le Bihan de Laniscat conviennent parfaitement. L'ouverture de l'épicerie a dû être repensée dans un souci de mises aux normes et de sécurité. Actuellement les délais sont tenus, les travaux devraient se terminer fin juillet.

Le four à pain a été restauré dans le cadre d'un chantier d'insertion dirigé par Ronan Nedellec.

Ligne de trésorerie.

Dans l'attente du versement des subventions une ligne de trésorerie doit être contractée. Plusieurs banques ont été sollicitées, des prêts subventions ou prêts relais ont été proposés.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la caisse d'épargne pour une ligne de trésorerie de 300 000€ d'un an au taux fixe de 0.50%, 300€ de frais de dossier en sus.

Recrutement du (de la) futur(e) gérant(e)

La commune de Saint-Aignan avait fait une publicité pour la reprise de son commerce. Après avoir reçu 12 candidatures, 3 correspondaient aux attentes des élus et une seule a été retenue. Les 2 autres candidatures ont été transmises à la commune de Séglien. Un des candidats s'est présenté, un projet lui a été demandé. Le Conseil Municipal décide de mettre une publicité sur le bon coin et la revue village, la sélection se fera sur dossier.

## **5- Opération « aménagement des cœurs de bourg »**

Présentation de la pré-étude CAUE

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Pays de Pontivy pour les aménagements de cœurs de bourgs, le dossier présenté par la commune a été retenu.

Une réflexion est menée sur l'aménagement du bourg, la rue du Clandy et les places avec la réhabilitation de la mairie de l'ancienne boulangerie.

Différents échanges seront menés avec le CAUE afin de lancer un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour réaliser l'étude. Un groupe de travail est formé afin de participer aux réunions : Laurent Ganivet, Jean-Michel Leray, Gérard Pierre, Christian Le Danvic, Mikaël Broussot, Patrick Pomme.

## **6- Appel à projet du Pays de Pontivy « jeunesse et citoyenneté »**

Présentation de l'appel à projet

Le Maire présente le cahier des charges appel à projet « jeunesse et citoyenneté » du Pays de Pontivy dans le cadre du programme LEADER 2014-2020. Les enfants sont directement concernés par ce projet et sont acteurs, ils doivent monter leur projet et le présenter devant un jury, participer au forum organisé par le Pays de Pontivy pour partager leurs projets et leurs expériences. Les différentes thématiques concernent : la culture et l'art, le sport, la santé, numériques et nouvelles technologies, échanges européens, jumelage, solidarité et vivre ensemble, développement durable, animation locale.

Les critères de l'appel à projet : groupe minimum de 3 participants âgés de 10 à 18 ans accompagnés des animateurs jeunesse et élus. La démarche de qualité et de durabilité du projet sera prise en compte.

La subvention Leader représente 64% du projet plafonnée à 7 000€.

Deux réunions ont été organisées par le Maire, Jean Michel LERAY, Eliane LE MORZADEC, Caroline LE MORZADEC et Hervé LE GALL, 6 jeunes ont participé à la 1ere réunion, 8 à la seconde. Les jeunes ont pu s'exprimer sur ce qu'ils souhaiteraient sur leur commune, notamment un terrain multisports.

La prochaine réunion se tiendra le 6 mars à 17H30 à la mairie. Il est prévu de rencontrer une personne du jury du Pays de Pontivy afin de connaître le lieu de présentation du projet.

Activités vacances de Février : sortie au cinéma de Guémené sur scorff film animation « Zootopie » le mardi 27 février à 14H00, goûter au retour à la salle multifonction, aucune participation financière n'est demandée.

Le mercredi 7 mars après-midi jeux de société à la médiathèque et goûter, animation également gratuite.

## **7- Travaux d'éclairage au complexe sportif**

La société Garzynski, mandatée par le SDEM, va intervenir pour redresser les 2 poteaux côté parking de l'école, la réfection de l'éclairage est prévue entre le 5 et 9 mars.

## **8- Renouvellement participation financière**

Accueil des familles déboutées du droit d'asile.

Le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation financière afin de venir en aide à l'accueil des familles déboutées du droit d'asile et décide de verser la somme de 77.84€ au CCAS de Pontivy.

## **9- Administration**

Personnel communal – rappel de versement de demi-traitement

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LE RUN Catherine, adjoint administratif intercommunal, est placée en congé maladie longue durée depuis le 2 octobre 2014.

Par courrier en date du 29 janvier déposé en mairie le 2 Février 2018, Madame Le Run sollicite une mise en disponibilité à compter du 29 janvier 2018 pour une durée d'un an.

Considérant que la procédure n'a pas été respectée (demande à formuler 3 mois avant la date), la CAP n'a pu être saisie.

Considérant que Madame Le Run a perçu de la commune de Séglien son salaire (demi-traitement) du mois de janvier, le Conseil Municipal charge le Maire de demander le remboursement des 3 jours (29, 30 et 31 janvier) versés à tort.

## **Questions diverses**

Adhésion à Bruded : le Conseil Municipal décide d'adhérer à Bruded pour le reste du mandat. En 2018 la cotisation est de 180€, 0.25€/habitant.

Aménagement foncier : une réunion s'est tenue le 26 janvier. Le cabinet de géomètre Nicolas a été retenu. A partir du 15 mars les propriétaires seront visités.  
Porte ouverte de l'école Arc en Ciel le 23 février de 16H30 à 18H30 ;  
Conseil Municipal : le 15 mars pour le vote des CA et budgets et le vote des subventions aux Associations. Repas le 16 mars.